

PROCES VERBAL CODIR DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU

5 mai 2024 A 21h

Lieu : TEAM MEETING

Page | 1

Membres CODIR présents :

- **ACAP :** GAULIN H, GAULIN I, LEMOIGNE S,
- **CNB :** PASCAUD L,
- **COPO Natation :**
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER :** BESSE F (Président),

Membres CODIR excusés :

- **ACAP :** HEYER P,
- **CNB :**
- **COPO Natation :** DEZON C,
- **USN24 :** MOREAUD S(Co-Président), VEYSSIERE F (Co-Président),
- **CN ST ASTIER:** BESSE E,

Membres CODIR non excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :** GACHE B, LESCURE K, POUCKET P (Président)
- **COPO Natation :** ISSOT G, LALLEMENT M, ISSOT L (Présidente)
- **USN24 :** BIL S,
- **CN ST ASTIER :**

Membres invités hors comité : Il s'agit des personnes de clubs non élus au CODIR

- **Agent de développement et autres :** LINARES A, LIEBART C,
- **ACAP :** DE-PISCHOF F, GAULIN S (Excusée), LAPIERRE C, MEYER P (Excusé),
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24:**
- **CN ST ASTIER :**

Diffusion : CODIR – A Linars – C Liébart

Ordre du jour

➤ Envoyer la mise à jour

De cd24.president@ffnatationlna.fr

Titre CND24: CODIR élargi 💡 Informations sur les réunions

Obligatoire

Facultatif

Heure de début jeu. 02/05/2024 21:00 Journée entière Fuseaux horaires

Heure de fin jeu. 02/05/2024 22:30 [Rendre périodique](#)

Emplacement Réunion Microsoft Team 🔍 Recherche de salles

DOMSUIR,

Réunion de reprise des activités estivales. Une convocation suivra mais dès à présent réservez votre soirée. J'en profite pour inviter des bénévoles et officiels qui seraient intéressés d'être candidat pour intégrer le nouveau comité directeur du CND24 mi-octobre. La natation a besoin de personnes nouvelles et pleines d'idées. Si vous connaissez des personnes intéressées, merci de transmettre l'invitation et de me communiquer son contact.

Agenda prévisionnel :

- Coupe de France des Départements le 1^{er} et 2 juin à Périgueux (tous les clubs mobilisés, Repas le samedi soir à l'AFAC 24, buffet froid le dimanche midi, buvette, etc.
- Journée Olympique du 23 juin de 13h à 18h à la piscine BdB lors de la VVB (Voie verte Voie Bleue).
- Beach waterpolo summer tour
- ½ journée olympique pour les jeunes durant l'été
- Stages initiation eau libre à planifier
- Lancement de la 3^{ème} édition des boucles de la Jemaye

CND24 - CND24 - CND24 - CND24 -

1. Sensibilisation lutte contre les violences

L'idée est de commencer toutes nos réunions (CODIR, AG, Réunion avec les collectivités, etc.) par 5 à 15 minutes d'échange sur **les violences dans le sport** afin de sensibiliser les élus, encadrants, dirigeants, bénévoles sur ces violences et ainsi permettre à chacun de faire passer ce message auprès d'autres groupes.



Mise à l'approbation du concept de sensibilisation ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le concept est approuvé à l'unanimité



LES 6 TYPES DE VIOLENCES SEXUELLES RECONNUES PAR LA LOI

- 1**

Le viol

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit (par le sexe ou dans le sexe), commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur, par violence, contrainte, menace ou surprise

Crime puni de 15 ans de prison et plus si circonstances aggravantes (articles 222-23 et 222-24 du code pénal)
- 2**

L'agression sexuelle

Contrairement au viol, il n'y a pas ici de pénétration mais des attouchements de nature sexuelle (seins, sexe, ou parties intimes)

Délit puni de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende (articles 222-27 et suivants du code pénal)
- 3**

L'atteinte sexuelle sur mineur

Fait pour une personne majeure d'avoir une relation sexuelle avec un mineur de moins de 15 ans

Délit puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende (article 222-33 du code pénal)
- 4**

Le harcèlement sexuel

Il consiste à harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle. Il se caractérise par un phénomène de répétitions destinées à affaiblir psychologiquement la victime

Délit puni de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende (article 222-33 du code pénal)
- 5**

La non dénonciation de crime ou d'agression sexuelle

Toute personne ayant connaissance de viol, d'agression sexuelle, d'atteinte sexuelle sur mineur, de harcèlement sexuel ou de bizutage a l'obligation de le signaler aux autorités compétentes

Délit puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende (article 434-1 et 434-3 du code pénal)
- 6**

Le bizutage

Fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à connaître des actes humiliants et dégradants lors de manifestations ou de réunions en milieu scolaire ou socio-éducatif

Délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende (article 225-16-1 du code pénal)

2. Approbation documents

2.1. 2024 CDN24 CR 003 Rev 0 AGO du 3 mars 2024

Mise à l'approbation du document ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le document est approuvé à l'unanimité

3. -Coupe de France des Départements le 1er et 2 juin à Périgueux

3.1. Equipe CND24

- Uniquement une équipe dames (10 nageuses + 2 remplaçantes). En cours de finalisation.
- 1 nageuse ACAP, 4 du CNB, 3 ou 4 du CN St Astier, 2 ou 3 de USN24
- En raison de la décision tardive, l'organisation serait la suivante :
 - o Repas ensemble le samedi midi
 - o Repas le samedi soir
 - o Logement à décider. Soit on regarde pour 2 pôles en essayant de recevoir les nageuses chez d'autres nageuses ou recherche d'une capacité hôtelière.
 - o Convocation à transmettre, établir. Huguette ???

3.2. Repas du samedi soir 1^{er} juin.

- Utilisation du restaurant de l'AFAC24. 2 services possibles de maximum 60 personnes.
- Les 2 services sont déjà complets avec le 64, 86, 19 et 87.
- Pas d'autres demandes

3.3. Buffet du 2 juin à midi piscine BdB

- Comme pour le samedi soir, organisation d'un buffet vendu 9€ le dimanche midi.
- Mêmes réservations que pour le repas du samedi soir. Voir avec le Leclerc. Traiteur C Orteil et Mallard. Petit Nice. Le Fournil de la cité
- Invitation de tous les officiels de Dordogne, c'est l'occasion de rassembler nos bénévoles autour d'un moment conviviale.
-

3.4. Buvette, café

- Café pour les officiels avec gâteaux. Racheter un thermos 3 litres. Problème électrique du Perco.
- Bouteilles en plastiques pour les officiels. A discuter avec Marc.
- Buvette, etc. : Seule l'ACAP s'étant positionnée, la BUVETTE sera sous gestion ACAP (Achats, recettes et bénéfices).

Mise à l'approbation Des ponts 3.1 à 3.4 ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ces points sont approuvés à l'unanimité

3.5. Installation de la piscine

- Préparation du bassin à partir du samedi 10 heures (2 ou 3 bénévoles, lignes à mettre éduc ACAP et COPO)
- Piscine disponible. Présent les asso et public sur Marsac.
- Barrières, tables (A demander à JF Bojanic), chaises (Périgueux, asso, CNB), Périgueux ?? Poser la question à JF Bojanic pour les barrières.
- Plan d'actions à émettre et à diffuser avec organisation d'une réunion spécifique
-

4. Journée Olympique du 23 juin VVVB (Voie verte Voie Bleue)

4.1. Présentation.

LA VOIE VERTE VOIE BLEUE
Une TERRE DE JEUX 2024

20 TERRE DE JEUX 24

PARIS 2024 | PARIS 2024

LA DORDOGNE AUX COULEURS DES JEUX
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DORDOGNE-PÉRIGORD

Organisée en équipe :

LE GRAND Périgueux, VILLE DE BOULAZAC, COULOUNIEUX CHAMERS, MARSAC SUR L'ISLE, PÉRIGUEUX DÉPARTEMENT DU PÉRIGORD, VILLE DE TRELISSAC, CDDC DORDOGNE

L'édition VOIE VERTE VOIE BLEUE 2024

- **1 - PROJET**
 - Dimanche 23 juin 2024 de 14h à 19h.
 - Découverte et pratique des activités, physiques et sportives à dominante olympiques et paralympiques.
 - Manifestation gratuite et ouverte à tous les publics.
- **2 - CONTEXTE**
 - **Journée mondiale de l'Olympisme**
 - Le 23 juin, la journée olympique est célébrée partout dans le monde.
 - **Promotion des JOP2024 et labélisation « Terre de jeux » :**
 - Une célébration spectaculaire et ouverte, pour faire vivre les émotions des Jeux de 2024 au plus grand nombre, promouvoir tous les sports.
 - Un engagement inédit pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de vivre l'aventure olympique et paralympique, dès 2020.
 - Un héritage durable pour changer le quotidien des périgourdins grâce au sport et renforcer le Mouvement sportif

2

VOIE VERTE VOIE BLEUE 2024

3 - CONCEPT:

- Animation et promotion de la Voie Verte Voie Bleue (VVVB) entre Boulazac-Isle-Manoire et Marsac sur l'Isle en passant par Coulounieix-Chamiers, Trélissac et Périgueux
 - 5 communes traversées par la VVVB - 5 anneaux
- 7 pôles sportifs bien identifiés : 1 par commune (3 à Périgueux)
- Une offre de 25 disciplines olympiques et paralympiques sera proposée et complétée au besoin par d'autres APS, de loisirs et de pleine nature.
- 15 activités de loisirs
- 1 Stand Accueil par site et 1 dispositif de secours



VOIE VERTE VOIE BLEUE 2024

4 - OBJECTIFS

- 1 - Promouvoir :
 - L'engagement des communes partenaires au travers les valeurs de l'Olympisme - label « Terre de jeux 2024 » - politique sportive
 - Le linéaire VVVB comme un lieu de pratique des APS, lieu de vie...
- 2 - Favoriser l'accès, au plus grand nombre, à la pratique des APS :
 - 25 disciplines olympiques, paralympiques plus des activités de loisirs et de pleine nature
- 3 - Sensibiliser le public :
 - A une « mobilité écoresponsable » par la mise à disposition de vélos électriques (partenariat avec « PERIVELO » Grand Périgueux) facilitant les déplacements tout au long de la manifestation
 - A la gestion des déchets et protection de l'environnement.
 - Aux bienfaits d'une pratique sportive régulière et adaptée (santé, éducation, insertion, solidarité, tolérance....)

VOIE VERTE VOIE BLEUE 2024

- Pôle 4 : Site : Piscine Bertran de Born
 - CD24 : 1 Educateur
 - Accueil
 - 1 poste de secours
- 6 Activités proposées:
 - Courses Natation
 - Plongeon
 - Water-Polo
 - 14h-16h:
Savoir Nager en sécurité (fil rouge) : Remise de l'attestation
 - 18h-19h
Gala de clôture : Spectacle de natation artistique

4.2. Programme de l'après-midi

- 13h00 Pré accueil (pour les non licenciés licence à 2€ obligatoire qui représente l'assurance).
 - Licences à répartir entre les clubs et 2€ à charge des clubs
- 14h Début des activités
- 14h à 16h Sur une ligne Fil rouge avec passage des Savoir nager en sécurité + remise de diplôme.
- 14h Atelier « Natation course » sur 5 lignes (inscription à 13h pour préparer le programme)
- 15h15 Préparation WP en enlevant les lignes
- 15h30 Atelier « Waterpolo » Petits tournois ouvert à tous (inscription avant 15h pour constituer les équipes)
- 16h15 Démonstration plongeon (inscription avant 15h. L'initiation étant compliquée pour des raisons de sécurité, celles-ci ne se feront que sur les petits plongeurs et éventuellement après un test d'aptitude couloir Fil rouge)
- 16h45 Préparation piscine pour la Natation Artistique
- 17h00 Spectacle de clôture Natation Artistique
- 18h/18h30 Fin

4.3. Mobilisation des clubs

- Il est important que tous les clubs soient présents car comme indiqué par le Département, nous sommes sur une organisation Départementale qui soutient tout le milieu associatif sportif avec des aides financières aux clubs et aux comités et qu'il serait bien veillant que tout le monde soit présent lors du passage de la délégation du Conseil Départemental.
- Antoine organisera rapidement une réunion avec les entraîneurs pour caler un programme et une organisation pour la bonne réalisation de l'après-midi.
 - o Courses avec possibilité d'inscrire des non nageurs (Licences 2€)
 - o Relais familles
 - o Ateliers spécifiques ENF, Techniques type Pass »sport de l'eau, etc.
 - o Fil rouge pour le SNS
 - o Mise en valeur des bénévoles et officiels
 - o Mini matchs de Waterpolo,
 - o Etc.
- En attente retour et positionnement des clubs :
 - o ACAP :
 - o COPO :
 - o CN BERGERAC
 - o CN St ASTIER
 - o USN24
- Animation inscrite sur le site extranat FFN avec ouverture de manifestations pour chacun des clubs afin d'y enregistrer les licences à 2€
- Il est important de vendre la natation et que chaque club invite ses licenciés à venir en pouvant créer des pré-inscriptions, etc. Un stand par club serait judicieux.

Mise à l'approbation Du point 4 ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

- Le point 4 est approuvé à l'unanimité

5. Beach Waterpolo

- Le Conseil Départemental ne financera pas cette année les activités sur les plans d'eau.
- Convention reçue mais non renvoyée à la FFN

- Sujet évoqué en AG et validé lors du budget prévisionnel mais à mettre en application avec les clubs :
 - o 3 à 5 ½ journées de Beach Waterpolo sur les plans d'eau du département ou autres. Possibilité pour un club de faire plusieurs ½ journées.
 - o La Jemaye, Gurson, St Estéphe, Rouffiac, Sarladais, Pombonne, Neufond,
 - o Mise à disposition par le comité d'Antoine (A caler avec ses congés)
 - o Mise à disposition d'un bénévole, salarié du club et un BNSSA à minima pour assurer la prestation
 - o Publicité organisée par le CND24 et les clubs
 - o Licence à 2€ à charge des clubs. Enregistrement comité puis déclaration comité.
- Clubs intéressés :
 - o ACAP : Intéressé à discuter avec CA. Possibilité sur Neufond, Marsac, Sorges.
 - o COPO :
 - o CNB : Lalinde, Pombonne, Toutifaut.
 - o CN St Astier : La Jemaye,
 - o USN24 : Piscine elle-même,

Mise à l'approbation Du point 5 ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

- Le point 5 est approuvé à l'unanimité

6. ½ journée olympique

- Aucun club n'a répondu au titre du PSF
- Uniquement le comité qui doit faire 5 ½ journées avec un ou plusieurs clubs.
- => dédiée uniquement à l'organisation de stages sportifs en faveur des jeunes issus de territoires prioritaires (QPV et ZRR) durant les vacances de printemps et/ou d'été. On ne parle pas de stages « compétiteurs » mais de stages pouvant amener de nouveaux pratiquants vers la natation dans les clubs (par exemple discussion avec la ville de Lalinde pour accueillir les jeunes du centre aéré à la piscine découverte de Lalinde)
- Clubs intéressés :
 - o ACAP :
 - o COPO :
 - o CNB :

- CN St Astier :
- USN24 :
- En attente retour des clubs pour construire un projet pour le 22 juin 2024

Mise à l'approbation Du point 6 ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Le point 6 est approuvé à l'unanimité

7. Stage initiation Eau Libre

- Un sondage va être lancé pour mieux cerner la demande.
- L'idée est d'organiser des stages d'initiations 1 à 2 fois par semaine à proposer auprès du grand public et des clubs moyennant un tarif ou non vis-à-vis des licenciés.
- Faire une tournante au niveau des entraîneurs afin que le CNB encadre un stage avec des nageurs de l'ACAP, St Astier, COPO, USN24 et CNB et la semaine suivante même chose en changeant l'éducateur. Tout le monde a à y gagner car la demande est grande.

Mise à l'approbation Du point 7 ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Le point 7 est approuvé à l'unanimité

8. 3ième édition des Boucles de la Jemaye

8.1. Lancement des Boucles de la Jemaye.

Manifestation le 15 septembre 2024

8.2. Validation du règlement de la manifestation (annexe 1).

Identique à l'an dernier avec application des tarifs votés lors de l'AG.

Mise à l'approbation du document ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le document est approuvé à l'unanimité

8.3. Supports publicitaires

Affiches reconduites, flyers, etc. Les frais seront partagés avec le CNB pour les supports communs.

Voir annexe 2

Mise à l'approbation du document ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le document est approuvé à l'unanimité

8.4. Société de secours sur site

- 4 sociétés consultées : Croix Rouge (A décliné), SNSM (A décliné), SASB24 (répondu), Protection Civile (Répondu).
- SASB24 : 775€ révisé à 660€ inclus le poste de secours et 2 rescues.
- Société Civile : 600€ révisé à 650€ (oubli d'une personne). Pas de poste de secours.

Proposition de la société SASB24 pour un montant de 660€ en raison du fait qu'ils ont participé aux 2 première éditions, que les personnels utilisés sont des nageurs de clubs et possèdent tous le BNSSA.

Mise à l'approbation de la décision ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Approuvé à l'unanimité

8.5. Chronométrage

- Obligatoire pour l'EDF AQUA CHALLENGE donc pas possible de supprimer cette partie.
- 2 sociétés consultées : Time Pulse (FFN et à décliné), OK TIME (répondu),
- OK TIME : 942€ pour 200 puces.

Proposition de la société OK TIME pour un montant de 942€

Mise à l'approbation de la décision ci-dessus :

- Oui : 5 voix

- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Approuvé à l'unanimité

8.6. Support drone pour média

- Contact pris avec J Estachy
-

Proposition reconduite pour un montant de 700€ (non confirmé)

Mise à l'approbation de la décision ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Approuvé à l'unanimité

8.7. Récompenses médailles en bois

L'idée est de se démarquer par rapport à la concurrence et de montrer notre attachement à la nature pour une compétition en milieu naturel. L'idée est de fournir des médailles en bois naturel.

Offre reçu de la société PAN : De l'ordre de 2,50€ la médaille en diamètre 60mm

Modèles à adapter pour la Jemaye





15

Total médailles : 300 unités. Plus-value par rapport à des médailles classiques : $1,20 \times 300 \text{ unités} = 360\text{€}$

Mise à l'approbation de la décision ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Approuvé à l'unanimité

8.8. Point des partenaires et communication

- Affiches et supports de communication quasiment terminés
- 2 partenaires en cours de signature : 1 pour les batteries de voiture et l'un vignoble de Montagne St Emillion (Mécénat)
- Proposition des 4 nages société de produits de natation à l'étude. Dotation de 300 gourdes haut de gamme valeur 3500€ et réductions sur les produits ARENA, TYR, etc. Pas certain que ce soit intéressant car il faut une exclusivité et on trouve sur internet des produits ARENA moins chers même avec la remise.
- En attente accord en AG du 15 mai pour Groupama
- Crédit Mutuel et Intersport : en attente retour courant mai
- Accord pour les cabanes dans les arbres (Serge Moreaud)
- Bon de réduction de 15% par les espagnol de DS Norte. Serait offert au club remportant le trophée Club.
- En attente entrée de la SEMITOUR, LASCAUX, etc..
- A contacter Comité Départemental du Tourisme.

- Newsletters la Jemaye avec les partenaires en cours de finalisation après les ponts de mai
- Communiqué de presse envoyé
- Communication aux clubs de natation et tri. Flyers spécifiques en cours de finalisation
- Plan de communication élaboré.

9. Questions diverses

9.1. Assurances

- Attention, la règle de recouvrement entre deux saisons pour la couverture d'assurance n'existe pas. Pas de licence, pas d'assurances Fédérale. Un communiqué sera fait sur une prochaine Newsletter.
- Changement d'assurances FFN au 1^{er} septembre 2024.

9.2. Subventions

9.2.1. PSF :Déposée.

- Ajout de 2 demandes suite à l'AG : Action Journée olympique (1500€) et une action formation (3 000€)
- Hausse du montant de la demande de subvention pour le NGN/La Jemaye suite à un retour de la FFN. + 2000€ pour un total de 4000€

9.2.2. PST : Déposée. Conforme à l'AG

9.2.3. FDVA2 : Déposée. Conforme à l'AG

9.2.4. Département : Déposée. Conforme à l'AG

Mise à l'approbation du point 9.2 ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Approuvé à l'unanimité

9.3. Validation du budget prévisionnel mis à jour suite au point ci-dessus.

BUDGET PREVISIONNEL PAR ACTIONS 2024									
Version 3 du 30/04/2024									
	RECAP	LA JEMAYE	AAQ	BEACH TOUR	COM NOYADES	VACANCES OLYMPIQUES	FORMATIONS	FOINCT	
Charges	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
60-Achat	15 368	6 292	1 322	0	1 576	0	1 200	4 978	
Achats d'études et de prestations de services	4 350	3 150	0	0	0	0	1 200	0	
Achats non stockés de matières et de fournitures	5 360	2 192	322	0	1 226	0	0	1 620	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres fournitures	5 658	950	1 000	0	350	0	0	3 358	
61 - Services extérieurs	1 450	500	0	0	0	0	650	300	
Sous traitance générale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Locations	1 000	500	0	0	0	0	200	300	
Entretien et réparation	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	
Documentation	450	0	0	0	0	0	450	0	
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	
62 - Autres services extérieurs	34 993	3 130	7 678	1 600	4 924	1 500	1 398	14 764	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	22 242	2 400	4 816	1 200	1 764	1 000	0	11 062	
Publicité, publication	4 919	340	800	0	2 000	200	650	929	
Déplacements, missions	7 251	345	2 062	400	1 160	300	748	2 236	
Frais postaux et de télécommunications	470	30	0	0	0	0	470	440	
Services bancaires, autres	112	15	0	0	0	0	0	97	
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impôts et taxes sur rémunération	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	
64 - Charges de personnel	1 430	0	0	0	0	0	1 430	0	
Rémunération des personnels	1 430	0	0	0	0	0	1 430	0	
Charges sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	
65 - Autres charges de gestion courante	1 240	700	0	0	0	0	0	540	
66 - Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES CHARGES	54 482	10 622	9 000	1 600	6 500	1 500	4 678	20 582	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	130 400	20 410	15 000	3 000	5 500	2 200	1 600	82 690	
Secours en nature	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	32 210	2 000	0	0	0	1 000	250	28 960	
Personnel bénévole	98 190	18 410	15 000	3 000	5 500	1 200	1 350	53 730	
TOTAL DES CHARGES	184 882	31 032	24 000	4 600	12 000	3 700	6 278	103 272	
Produits	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	14 272	2 272	0	0	0	0	0	12 000	
Prestation de services	12 942	1 942	0	0	0	0	0	11 000	
Vente de marchandises	1 330	330	0	0	0	0	0	1 000	
Produits des activités annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	
74 - Subventions d'exploitation	30 500	8 350	9 000	1 600	6 500	1 500	4 678	8 232	
Etat: ANS, ARS, ...	20 500	4 000	7 000	1 000	4 000	1 500	3 000	0	
Région(s):	0	0	0	0	0	0	0	0	
Département(s):	10 000	3 000	0	0	1 000	0	0	6 000	
Commune(s):	0	0	0	0	0	0	0	0	
subvention communauté de communes et agglomération	0	0	0	0	0	0	0	0	
Organismes sociaux (à détailler):	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fédération	2 232	0	0	0	0	0	0	2 232	
Fonds européens	0	0	0	0	0	0	0	0	
ASP	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres recettes (précisez)	7 128	1 350	2 000	600	1 500	0	1 678	0	
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dont cotisations	0	0	0	0	0	0	0	0	
76 - Produits financiers	350	0	0	0	0	0	0	350	
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	
79 - Transfert de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES PRODUITS	54 482	10 622	9 000	1 600	6 500	1 500	4 678	20 582	
87 - Contributions volontaires en nature	130 400	20 410	15 000	3 000	5 500	2 200	1 600	82 690	
Dons en nature	250	0	0	0	0	0	250	0	
Prestations en nature	31 960	2 000	0	0	0	1 000	0	28 960	
Bénévolat	98 190	18 410	15 000	3 000	5 500	1 200	1 350	53 730	
TOTAL DES PRODUITS	184 882	31 032	24 000	4 600	12 000	3 700	6 278	103 272	
ECARTS	0	0	0	0	0	0	0	0	
ECARTS INCLUS BENEVOLAT	0	0	0	0	0	0	0	0	

Mise à l'approbation du document ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le document est approuvé à l'unanimité

9.4. Offre JAN pour le Conseil Départemental durant l'été

2 offres formulées auprès du département après révision du service juridique de la FFN en partenariat avec l'ACAP (Patrick):

Utilisation de Peri'Job pour toutes les parties salaires.

- Offre de contrat de partenariat : Montant 15 262€

Coordination par le comité et la structure fédérale avec prise d'une licence à 15€ refacturée au Conseil Départemental. Enregistrement des SNS. Remontée vers les serveurs de l'Etat.

- Offre de prestations de service : Montant 11 552€.

Aucune coordination par le comité et la structure fédérale, pas de licence. Aucun passage de test et d'enregistrement des SNS. Aucune remontée des données sur les serveurs de l'Etat.

Offre non éligible à l'ANS.

Le Club ACAP a fait une offre similaire pour la prestation de service.

Mise à l'approbation du document ci-dessus :

- Oui : 5 voix
- Non : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Approuvé à l'unanimité

Fin de la réunion à 23h40

Merci

Laurent Pascaud





15
SEPT
2024

RÈGLEMENT

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD



www.ffn.fr



CGOS
DORDOGNE



RÉGLEMENT

15 SEPTEMBRE 2024 : ANIMATION EAU LIBRE

Le Comité Natation de la Dordogne vous invite à participer à la 3^{ème} édition des Boucles de la Jemaye- Dordogne Périgord Labellisée EDF Aqua Challenge, le 15 septembre 2024, au grand étang de la Jemaye.

6 épreuves vous attendent pour vous permettre de participer en fonction de votre niveau et de vos envies. Des boucles allant de 200 mètres à 3000 mètres et un relais 4 x 500m mixte ou non. Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFN, mais aussi au grand public. Tout le monde est le bienvenu. Un bon moyen pour venir se dépasser entre amis ou pour débiter la saison par un weekend de cohésion pour vos nageurs de clubs.



Et pour les plus motivés :

- Challenge Découverte « 600 m »** : Addition des performances sur le 200 m et du 400 mètres
- Challenge Promotionnel « 1200 m »** : Addition des performances sur le 400 m et du 800 mètres
- Challenge Espoir « 2300 m »** : Addition des performances sur le 800 m et du 1500 mètres
- Challenge Elite « 4500 m »** : Addition des performances sur le 1500 m et du 3000 mètres
- Challenge Entreprise constitué du Challenge Découverte et du relais 4 x 500m**: Addition des performances sur le 200 m, 400m m et du relais.

Un tarif attractif, des récompenses, une buvette sur place, repas sur réservation, tout est fait pour vous permettre de passer un bon moment pour finir l'été !

LES BOUCLES DE LA JEMAYE DORDOGNE PÉRIGORD

CES 6 BOUCLES SONT OUVERTES À TOUS !



LA DRÔLESSE
200M



LA BLANCHE
400M



LA POURPRE
1500M



LA VERTE
800M









LA NOIRE
3000M



LA PÉRIGOURDINE
RELAIS 4 X 500M

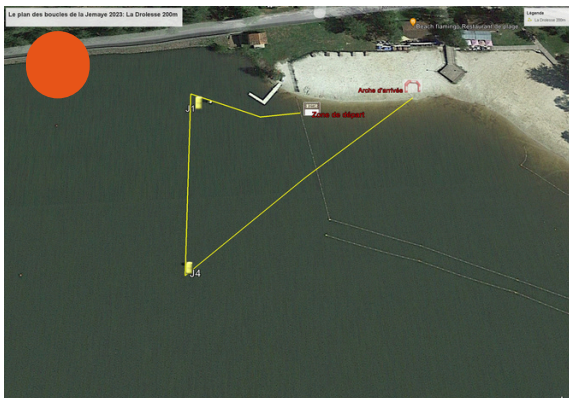
15 SEPTEMBRE 2024 :

9h30 : Accueil des participants avec café/thé/biscuits offerts

	10h30 : Départ «La Boucle Blanche» (400 mètres)	FIN À 11H00
	11h15 : Départ «La Boucle Pourpre» (1 500 mètres)	FIN À 12H30
	13h00 : Départ «La Boucle Verte» (800 mètres)	FIN À 13H45
	14h00 : Départ «La Boucle Noire» (3 000 mètres)	FIN À 15H30
	15h30 : Départ «La Drôlesse» (200 mètres)	FIN À 15H45
	16h00 : Départ du relais 4 x 500m (2 000 mètres)	FIN À 17H00

- REMISE DES RÉCOMPENSES A L'ARRIVEE DE CHAQUE COURSE.
- RECOMPENSE DES CHALLENGES ET TROPHEES A LA FIN DE LA JOURNEE
- RESTAURATION SUR SITE.
- BRIEFING SÉCURITÉ ET COMPTAGE 10 A 15 MINUTES AVANT CHAQUE COURSE EN ZONE

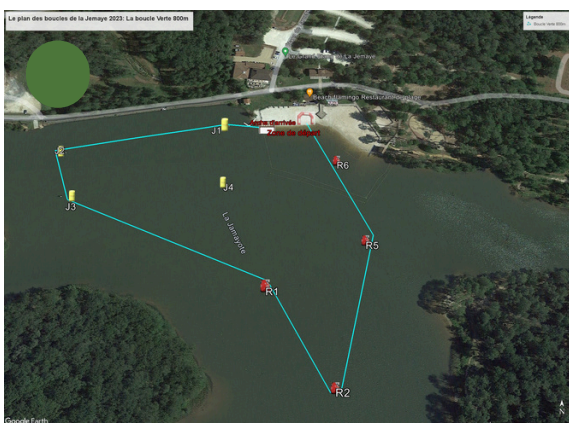
LES TRACÉS



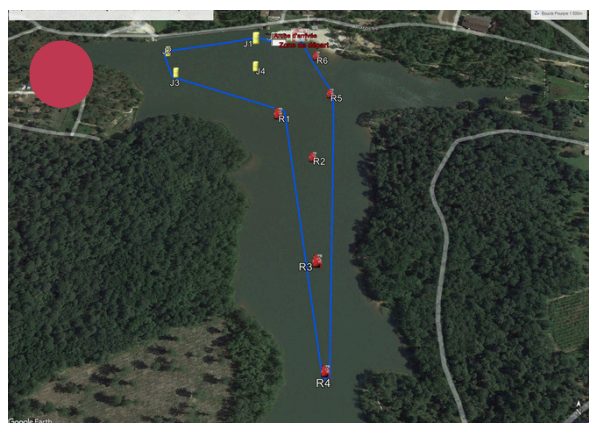
LA DRÔLESSE 200M



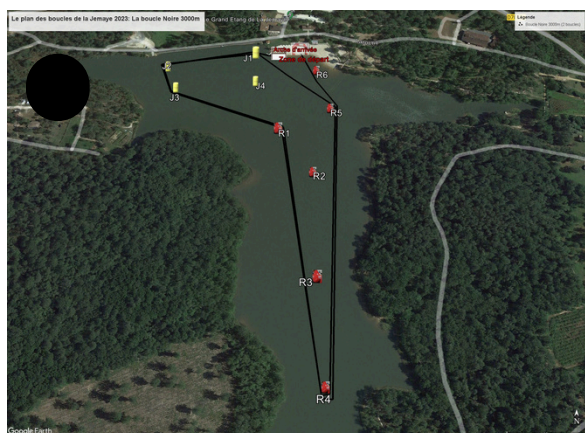
LA BOUCLE BLANCHE 400M



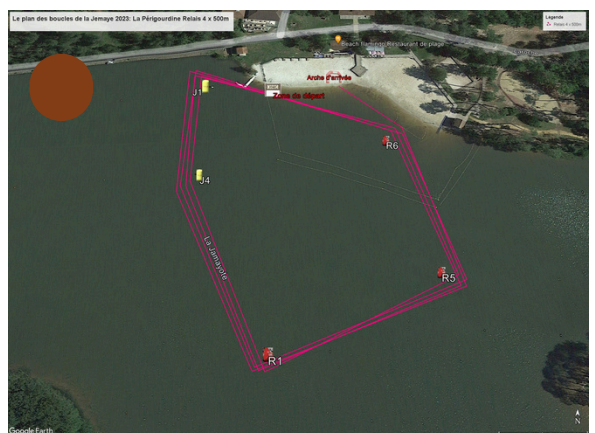
LA BOUCLE VERTE 800M



LA BOUCLE POURPRE 1500M



LA BOUCLE NOIRE 3000M



**LA PÉRIGOURDINE RELAIS
4 X 500M**



Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours dans les délais pourront être ramenés à terre s'ils n'ont pas dépassé la mi-parcours du dernier tour, et ne seront pas classés. Ces délais pourront être écourtés, en fonction des heures d'autorisation d'utilisation du plan d'eau émanant des autorités compétentes, ou des conditions météorologiques.

Pour l'ensemble des épreuves, chaque nageur doit posséder à minima une licence FFN autorisant la participation à des compétitions Eau Libre. S'il n'en possède pas, il devra souscrire une licence FFN Eau Libre promotionnelle (15€ en plus du coût de l'engagement)



1. ÉPREUVE GRAND PUBLIC : DISTANCES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 3000M

Les non-licenciés devront s'acquitter d'une licence FFN - Eau libre Promotionnelle au moment de leur première inscription. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition et une autorisation parentale pour les mineurs ainsi qu'une pièce d'identité sont à télécharger lors de l'inscription + copie le jour de la compétition.

Les épreuves de la Boucle Pourpre et la Boucle Noire sont ouvertes à tous licenciés FFN après acceptation de l'organisateur au regard des antécédents de ces concurrents sur des épreuves similaires. Le jury a autorité pour décider de l'aisance d'un concurrent et pourra décider de disqualifier un participant ne présentant pas les capacités requises pour terminer une épreuve.

L'usage de la combinaison néoprène est autorisée, et cela, jusqu'à une température de 23°C.

Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Le port du bonnet est obligatoire. Des bonnets Les Boucles de la Jemaye seront mis en vente pour ceux qui n'en auraient pas.

2. CHAMPIONNAT NOUVELLE-AQUITAINE EAU LIBRE BENJAMINS SUR 3000M

Le championnat de Nouvelle-Aquitaine d'eau libre Benjamins sur la distance de 3000m est intégré à la Boucle Noire avec un classement propre à cette distance.

Les compétiteurs doivent posséder une licence FFN compétiteur. Les différents challenges sont ouverts aux mêmes nageurs que ceux listés ci-dessus.

Maillots et combinaisons :

Application du règlement FFN en fonction de la température de l'eau

La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en eau libre est de 14°C.

- Entre 14°C et 17.9°C, les combinaisons néoprène* et les bonnets sont obligatoires.
- Entre 18°C et 19.9°C, les combinaisons néoprène* sont optionnelles.
- Au dessus de 20°C les combinaisons néoprène sont interdites.

*La combinaison néoprène doit à minima recouvrir l'intégralité des membres inférieurs et le torse du nageur

Pour les compétiteurs de natation en eau libre avec une température de l'eau de 18°C et plus, les maillots de bain (hommes et femmes) en doivent pas couvrir le cou, ni dépasser l'épaule, ni descendre en dessous de la cheville. Sous réserve de ces spécifications de forme, les maillots de bain pour les compétitions de natation en eau libre doivent être conformes à toutes les autres exigences applicables aux maillots de bain pour les compétitions en piscine.

Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés. Le port du bonnet est obligatoire.

ENGAGEMENT HORS MONTANT LICENCE

● La Drôlesse 200m	6€
● La Boucle Blanche 400m	11€
● La Boucle Verte 800m	16€
● La Boucle Pourpre 1500m	20€
● La Boucle Noire 3000m	25€
• Le 3000m Championnat Eau Libre Nouvelle Aquitaine Benjamins sera nagé lors de La Boucle Noire.	
● La Périgourdine Relais 4 x 500m	40€(*)
Challenge Découverte 600m, combiné du 200m et de 400m	15€
Challenge Promotionnel 1200m, combiné du 400m et de 800m:	25€
Challenge Espoir 2300m, combiné du 800m et de 1500m:	33€
Challenge Elite 4500m, combiné du 1500m et de 3000m	40€
Challenge Entreprise : Combiné du Challenge Découverte et du Challenge La Périgourdine	80€(**)

(*) Pour les relais La Périgourdine, le tarif est de 40€ par équipe hors licence. Les inscriptions doivent se faire individuellement en créant son équipe. Le tarif individuel sera de 10€ par nageurs hors licence.

(**) Pour le relais Le Combiné du Challenge entreprise, le tarif est de 80€ par équipe hors licence. Les inscriptions doivent se faire individuellement en créant son équipe. Le tarif individuel sera de 20€ par nageurs hors licence.

RAPPEL



Pendant une année, lors des inscriptions pour d'autres épreuves FFN, ils pourront s'engager en tant que licencié FFN et ne paieront alors que le tarif correspondant à l'engagement (bien noter l'IUF que la licence promotionnelle Eau Libre aura attribué)

Chaque nageur inscrit pourra être tiré au sort le jour de la compétition pour gagner un séjour d'un week end pour deux personnes. Un nageur inscrit sur 3 courses aura 3 chances de gagner.

Les engagements dit "Grand Public" se feront en [cliquant ici](#), avec téléchargement des justificatifs (Certificat médical, attestation parentale pour les mineurs) et règlement en ligne. Les nageurs qui s'inscrivent pour les challenges n'ont pas besoin de s'inscrire dans les deux boucles correspondant au challenge choisi. Ils seront basculé par l'organisation dans les boucles correspondantes. Si un nageur décide sur place de réaliser un challenge alors qu'il est déjà inscrit sur une boucle, il devra s'acquitter du tarif correspondant de la boucle manquante. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur. La confirmation des inscriptions se fera lors de l'accueil des nageurs.

Les engagements pour les clubs qui souhaitent participer au "Trophée Club" se feront sur un fichier excel en [cliquant ici](#). La facture devra être acquittée au plus tard le mercredi avant la clôture des engagements. Une remise de 15% sera accordée pour tous les engagements réglés avant le 30 juin 2024. Une deuxième facture couvrira la période du 1er juillet jusqu'à la clôture des engagements. Pour les clubs non FFN (clubs de triathlon, rugby, etc..) l'inscription se fera obligatoirement sur le site grand public ou en contactant l'organisateur sur l'adresse cd24@fffnatationlna.fr

CATÉGORIES EAU LIBRE MISES EN PLACE PAR AQUA ET LA LEN



CATÉGORIE DU 1 JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

FEMMES



AVENIRS

11 ans et moins
2013 et après

BENJAMINS

12/13 ans
2012-2011

JUNIORS SENIORS

14 et plus
2010 et avant

HOMMES



11 ans et moins
2013 et après

12/13 ans
2012-2011

14 et plus
2010 et avant

CHRONOMETRAGE, CATEGORIES ET RECOMPENSES

Toutes les épreuves seront sous chronométrage automatique avec puce à la cheville. Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils auront eu franchi la ligne d'arrivée.

Médailles et lots aux 3 premiers de chaque catégorie Natation Course et de chaque sexe selon les modalités ci-dessous.



- 200m => Avenirs, Benjamins, Juniors/Seniors
- 400m => Avenirs, Benjamins, Juniors/Seniors
- 800m => Avenirs (uniquement compétiteur), Benjamins, Juniors/Seniors
- 1500m et 3000m => Benjamins, Juniors/Seniors. Le 3000m Championnat Eau Libre Nouvelle Aquitaine Benjamins sera nagé lors de cette course.
- Relais 4 X 500m => Avenirs,/Benjamins, Juniors/Seniors
- Challenge Découverte « 600 m » : Addition des performances sur le 200 m et du 400 mètres => Récompense au lier de chaque sexe en Toutes catégories.
- Challenge Promotionnel « 1200 m » : Addition des performances sur le 400 m et du 800 mètres => Récompense au lier de chaque sexe en Toute catégorie.
- Challenge Espoir « 2300 m » : Addition des performances sur le 800 m et du 1500 mètres => Récompense au lier de chaque sexe en Toute catégorie.
- Challenge Elite « 4500 m » : Addition des performances sur le 1500 m et du 3000 mètres => Récompense au lier de chaque sexe en Toute catégorie.
- Challenge Entreprises: Addition des performances sur le 200m, du 400m et du relais => Récompense aux 3 premières entreprises en Dames, Messieurs et Mixte.
- Trophée Club: Cumul des points acquis par les dames et les messieurs de chaque club:
 - sur chacune des épreuves individuelles
 - sur les équipes engagées sur les relais (prise en compte des points pour le relais engagés et non les nageurs)

Le club qui aura le plus de points remportera le trophée et se verra remettre un bon de réduction pour l'achat d'équipements de natation.

TABLE DE COTATION DU TROPHÉE CLUB

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	55 Pts	11	40 Pts	21	30 Pts	31	20 Pts	41	10 Pts
2	51 Pts	12	39 Pts	22	29 Pts	32	19 Pts	42	9 Pts
3	49 Pts	13	38 Pts	23	28 Pts	33	18 Pts	43	8 Pts
4	47 Pts	14	37 Pts	24	27 Pts	34	17 Pts	44	7 Pts
5	46 Pts	15	36 Pts	25	26 Pts	35	16 Pts	45	6 Pts
6	45 Pts	16	35 Pts	26	25 Pts	36	15 Pts	46	5 Pts
7	44 Pts	17	34 Pts	27	24 Pts	37	14 Pts	47	4 Pts
8	43 Pts	18	33 Pts	28	23 Pts	38	13 Pts	48	3 Pts
9	42 Pts	19	32 Pts	29	22 Pts	39	12 Pts	49	2 Pts
10	41 Pts	20	31 Pts	30	21 Pts	40	11 Pts	50 et suivants	1 Pts

En cas d'égalité, les clubs ex aequo seront départagés au nombre de premières places puis, éventuellement, au nombre de deuxièmes, etc.



ASPECT MÉDICAL

Chaque nageuse et nageur licencié à la FFN ou la FFTRI pour la saison 2023/2024 a subi un examen médical ou a un QR sport à jour. En conséquence, il est déclaré apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé. Les nageuses et nageurs non licenciés à la FFN et qui s'acquitteront d'une licence FFN devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs (A télécharger lors de l'inscription). Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve dans laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais et sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens. Avant, durant, et après la compétition un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION ET ENVIRONNEMENT

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Ainsi, les organisateurs se réservent le droit :

- D'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses.
- De supprimer ou d'interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation des épreuves pour des raisons climatiques ou autres venant des autorités compétentes, aucun remboursement des engagements ne sera réalisé. Les engagements seront transférés sur l'édition suivante (même Nom, prénom, date de naissance et IUF). Si le participant ne souhaite pas participer lors de l'édition suivante, les engagements seront perdus. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

En cas de force majeure, (brouillard, pollution, hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. La manifestation se déroule en milieu naturel. Les organisateurs, les bénévoles et les nageurs s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de débris dans le lac ou sur les plages ne sera toléré. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement. Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

RESPONSABILITE CIVILE

- Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur est couvert par l'assurance de la Fédération Française de Natation couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.
- En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Pour les non licenciés qui s'acquitteront d'une licence FFN Eau Libre, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon.
- Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.
- Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

DROIT À L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.



Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD



NATATION COMITÉ DORDOGNE



CD24NATATION



CD24@FFNATATIONLNA.FR

INFORMATIONS : [HTTP://CD24NATATION.COM](http://CD24NATATION.COM)



10.2. Annexe 2 : Les supports publicitaires

INFORMATIONS : [HTTP://CD24NATATION.COM](http://CD24NATATION.COM)

N°SIRET : 49060895700034



ÉPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE OUVERTES À TOUS !

Les boucles DE BERGERAC



400 - 2500 - 5000 MÈTRES

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD



RELAIS 4X500 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 MÈTRES
CHALLENGE ENTREPRISE



NE PAS JETER



NATATION COMITÉ DORDOGNE



CD24NATATION

INFORMATIONS : [HTTP://CD24NATATION.COM](http://CD24NATATION.COM)

N°SIRET : 49060895700034





EDF AQUA CHALLENGE 2024

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

ÉPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE OUVERTES À TOUS !

RELAIS 4X500 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 MÈTRES
CHALLENGE ENTREPRISE

15 SEPT 2024

NE PAS JETER

N° SIRET : 49060895700034

NATATION COMITÉ DORDOGNE
 CD24NATATION



CNT

